

APRÈS ART. 2

N° 12770

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 12770

présenté par  
Mme Gruet

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.